



Direction des finances
Office d'informatique et d'organisation
Ressources + Approvisionnement

Assistance à la passation de marchés – fiche descriptive

Offre

Procédure ouverte, adjudication du marché publiée sur simap.ch le 24.06.2025

Pour s'assurer les services de spécialistes et garantir ainsi que les achats cantonaux respectent l'accord international sur les marchés publics (AIMP), l'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO) a signé des contrats-cadres avec trois entreprises, et ce, pour l'ensemble des autorités cantonales. Pour les services demandeurs de l'administration cantonale, ces contrats sont un moyen efficace d'avoir rapidement accès aux spécialistes dont ils ont besoin.

Comme le prévoyait l'appel d'offres, d'autres autorités et organisations chargées de tâches publiques dans le canton de Berne peuvent également recourir aux prestations indiquées ci-dessus sans avoir à procéder à un appel d'offres.

Étendue de la prestation

Sur la base de l'appel d'offres cantonal et des conditions qui y sont fixées, **les communes et les autres organisations chargées de tâches publiques** qui souhaitent faire appel à des spécialistes pour réaliser un projet ou obtenir de l'assistance peuvent passer un contrat individuel avec l'autre partie à ces contrats-cadres. Les conditions fixées dans l'appel d'offres s'appliquent aux contrats individuels.

Les unités de l'administration cantonale peuvent demander aux parties aux contrats-cadres de leur soumettre une offre pour les prestations dont elles ont besoin. Les conditions fixées dans chaque offre ne doivent pas excéder les prix (notamment le tarif horaire) indiqués dans la fiche tarifaire annexée au contrat-cadre de l'OIO. Les prestataires de services signent un contrat individuel aux conditions offertes.

Prestataires de services / partenaires contractuels de la Centrale d'achat TIC (CAC TIC)

Les adjudicataires sont les entreprises suivantes :

- Sourcing Partner AG, Langmauerweg 12, 3011 Berne
- Amstein + Walthert Progress AG, Andreasstrasse 5, 8050 Oerlikon
- Bennett Bill GmbH, Bucherstrasse 1, 3400 Berthoud

Informations complémentaires et assistance

Les informations relatives au déroulement du projet ainsi que les contrats-cadres sur lesquels repose la prestation de services sont disponibles auprès des responsables des grands comptes de l'OIO (keyaccount@be.ch).

Commande

La marche à suivre pour commander la prestation est décrite dans un processus schématisé dans la carte des processus sur ADONIS, dont l'accès est réservé à l'administration. Voir le document : [Vertragsleistungen der ZBS ICT durch DIR/STA/JUS abrufen](#) (en allemand).

Les communes et les organisations chargées de tâches publiques doivent s'adresser aux responsables des grands comptes de l'OIO (keyaccount@be.ch) pour obtenir les informations nécessaires à une commande. Elles peuvent visualiser le processus en cliquant sur le lien suivant : [Vertragsleistungen der ZBS ICT durch TöA abrufen](#) (en allemand).

Accès via la CAC TIC

Pour toute commande de prestations contractuelles proposées par la CAC TIC, les services demandeurs doivent s'adresser aux responsables des grands comptes de l'OIO (keyaccount@be.ch). S'ils s'adressent à l'autre partie au contrat-cadre, celle-ci est tenue de les renvoyer vers la CAC TIC.

Les services demandeurs commandent ensuite eux-mêmes la prestation sous leur propre responsabilité.

Attribution via Decision Advisor (DA)

Ne vaut que pour les commandes des Directions, de la Chancellerie d'État et de la direction administrative de la magistrature.

Les prestations reposant sur des contrats-cadres de la CAC TIC doivent être adjudgées via Decision Advisor (DA). Il existe deux procédures différentes : la mini-procédure d'appel d'offres et l'adjudication directe.

La mini procédure d'appel d'offres est une « mise en concurrence » de plusieurs adjudicataires d'un marché public ayant conclu un contrat-cadre avec la CAC TIC. À l'invitation du service demandeur, les prestataires de services lui soumettent une offre concrète, dans laquelle ils peuvent répondre aux spécifications précises du service demandeur, proposer des conditions particulières et mettre en avant leur aptitude à réaliser le projet. La commande par mini-procédure d'appel d'offres est transparente, rapide et conforme aux dispositions régissant les marchés publics. Il est inutile de justifier la décision d'adjudication, qui ne peut pas être contestée par les parties au contrat-cadre n'ayant pas remporté le marché. Le service demandeur gère lui-même la mini-procédure d'appel d'offres dans DA.

L'adjudication directe consiste à attribuer un marché directement à l'adjudicataire d'un marché public. Si plusieurs entreprises ont signé un contrat-cadre à l'issue d'un appel d'offres, l'adjudication directe n'est possible que pour les marchés subséquents à une mini-procédure d'appel d'offres.

L'adjudication directe incombe à la CAC TIC. Au terme des négociations avec l'adjudicataire, le service demandeur transmet l'offre finale aux responsables des grands comptes de l'OIO.